

Équipes mobiles PEX

Parc social (EMPS) — Parc privé (EMPP)



Les équipes mobiles de prévention des expulsions de l'ADIL 92 accompagnent les ménages confrontés à des difficultés locatives pouvant conduire à une expulsion, en lien avec les bailleurs et les partenaires institutionnels du département. **Notre logique : agir le plus tôt possible, et rester en capacité d'intervenir à tous les stades de la procédure — y compris lorsque le concours de la force publique est sollicité ou accordé.**

DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

	EMPS — Parc social	EMPP — Parc privé
Public cible	Locataires du parc social (HLM)	Locataires du parc privé
Territoire	Ensemble du département 92	Ensemble du département 92
Financeurs	CD92, Préfecture — Contrat local des solidarités	CD92, Préfecture — DRIHL
Stades couverts	Tous stades : 1ers impayés → CFP	Tous stades : 1ers impayés → CFP

NOS MISSIONS

- Aller-vers : ne pas attendre uniquement la démarche du ménage — relancer, appeler, écrire, se déplacer si besoin.
- Binôme et pluridisciplinarité : associer analyse sociale et analyse juridique pour sécuriser le plan d'action.
- Objectivation : fonder les préconisations sur des éléments vérifiés (dette, stade, ressources, droits, position du bailleur).
- Sécurisation durable : ne pas se limiter à éviter l'expulsion immédiate, rechercher une consolidation juridique et résidentielle.

VULNÉRABILITÉS ET OCTROI DU CFP — NOTE PRÉFET 92 DU 29/06/2026

Situation	Conséquence
Enfant(s) scolarisé(s)	CFP proposé au début des vacances scolaires les plus proches (Pâques, été, Toussaint)
Personne 70-80 ans · handicap reconnu · enfant 1-3 ans · ménage DALO	CFP octroyé sans délai, avec signalement à la DRIHL pour mise à l'abri
Personne > 80 ans · handicap lourd reconnu · enfant < 1 an ou femme enceinte > 6 mois	Délai de mise en œuvre de 3 à 9 mois, signalement DRIHL, accompagnement ADIL/SST/CCAS suivi trimestriellement par la CCAPEX

QUI PEUT ÊTRE ORIENTÉ VERS L'ÉQUIPE MOBILE ?

Un accompagnement socio-juridique complet est proposé dès lors que le ménage remplit au moins un des critères suivants (PEDEC 2025) :

- Ménage comprenant un enfant de moins d'un an
- Ménage comprenant une personne âgée de plus de 70 ans
- Ménage comprenant une personne porteuse d'un handicap physique
- Ménage reconnu prioritaire au titre du DALO

Les ménages non vulnérables bénéficient d'un suivi strictement juridique par un juriste généraliste ADIL et sont orientés vers les Services Sociaux Territoriaux pour l'accompagnement social.

COMMENT ORIENTER UN MÉNAGE ?

Toute orientation s'effectue via une fiche de liaison transmise à l'ADIL 92. L'accompagnement du ménage par l'équipe PEX est décidée en fonction des éléments du dossier et des critères de vulnérabilité.

Source	Stade concerné	Fréquence
Préfecture 92 — Bureau des expulsions	CFP	Transmission mensuelle
DRIHL 92	Assignation, CDP	Transmission hebdomadaire
Bailleurs sociaux	Tous stades	En continu
Services Sociaux Territoriaux (SST)	Tous stades	En continu
CIL / CPIL — commissions impayés	1ers impayés	Mensuelle / trimestrielle

Dispositifs mobilisables

Les leviers activés par l'équipe mobile selon la situation



AIDES ET PROCÉDURES

Dispositif	Objectif	Interlocuteur
FSL Accès	Financer l'entrée dans un logement (dépôt : 6 mois après l'entrée dans les lieux)	CD92 — service FSL
FSL Maintien	Résorber une dette locative/charges, plafond 10 000 € — dépôt avant résiliation du bail	CD92 — service FSL
Protocole de cohésion sociale (PCS)	Rétablir le bail d'un locataire HLM de bonne foi devenu occupant sans titre (L.353-15-2 CCH) — 2 ans renouvelables, 5 ans maximum	Bailleur social + CAF/MSA
Saisine du JEX	Obtenir des délais — Cerfa 15426*06 ou requête libre, dans les 2 mois suivant le commandement de quitter les lieux	Greffe du Tribunal judiciaire
DALO	Ménage prioritaire sans solution de relogement	Préfecture 92 — commission DALO
Action Logement / CIL Assistance	Aide à la mobilité, accès au logement social, prêts	Action Logement Services
SOS Familles Emmaüs	Prêts solidaires pour l'apurement de dettes locatives	Antenne locale
ASLL	Accompagnement social lié au logement, 3 mois renouvelables	CD92 — service FSL
Surendettement	Multi-dettes, incapacité structurelle de remboursement	Banque de France 92

NOS RÉFLEXES SELON LE STADE DE LA PROCÉDURE

Stade	Enjeu	Réflexes principaux
1er impayé / mise en demeure	Agir en amont, éviter l'assignation	Budget, droits CAF, FSL, plan amiable, médiation bailleur
Commandement de payer	Éviter la résiliation du bail	Vérifier bail et dette, FSL, surendettement, avocat/AJ
Assignation / audience	Préparer l'audience, la demande de délais	Diagnostic socio-juridique, justificatifs, reprise du loyer
Jugement / bail résilié	Éviter la déchéance du plan	Suivi du plan, PCS si parc social, JEX si besoin
Commandement de quitter les lieux	Gagner du temps utile, éviter la rupture	JEX, DALO, hébergement/relogement, coordination Préfecture
Réquisition / CFP	Risque imminent d'expulsion	Note sociale, coordination Préfecture, ASLL, relogement, SIAO

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Préfecture 92 — Bureau des expulsions DRIHL 92 Bailleurs sociaux du département Services Sociaux Territoriaux (SST)	CCAPEX des Hauts-de-Seine CAF 92 Action Logement Services CCAS communaux
--	---

Contact — ADIL 92 : prévention des expulsions

5 Boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre · Tél. 01 41 45 06 10 · adil92@adil92.org

